

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 Septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 20 septembre 2024.

Présents : LUDOVIC ROHART, MAIRE, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, FRANÇOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, MARIE-JOSEE MASSON, FREDERIC SZYMCAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, JEROME DERVAUX, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : MICHEL DEPREZ A DIDIER BAERT, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A MICHEL PIQUET, EMILIE PLAISANT A CARINE GAU, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET JACQUES LEMAIRE A CECIL DEMULIER.

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

En introduction du conseil municipal, M. le Maire propose :

- **une intervention de M. Yannick DELOURME de la société LEROUX accompagné de M. Olivier MASSE**

M. Yannick DELOURME est un ancien conseiller municipal de la ville de Bouvines en charge des affaires agricoles. Aujourd'hui il est double actif, enseignant à l'école d'ingénieur à l'institut supérieur d'agriculture à Lille ainsi que responsable agronomique de l'interprofession de la Chicorée de France. Il travaille pour la chicorée Leroux depuis 27 ans.

Le nouveau dirigeant, M. Ghislain LESAFFRE, a repris cette entreprise depuis 2 ans. Il a réussi à remettre tout le monde au travail grâce à sa motivation et sa passion.

M. Olivier MASSE redevient à nouveau producteur de chicorée à Orchies. Il avait arrêté à l'époque pour des raisons de rentabilité car les anciens dirigeants avaient souhaité le mettre en concurrence avec des planteurs internationaux. Cependant le prix avait tellement baissé que ce n'était plus rentable pour lui. En effet, la rémunération était de 40€ la tonne, alors

qu'aujourd'hui ils sont à environ 120€ la tonne. Cette culture est redevenue rentable et en tant qu'Orchésien sensible à la Chicorée Leroux, il a décidé de remettre de la chicorée depuis l'année dernière.

M. le Maire remercie M. Yannick DELOURME et M. Olivier MASSE pour leur intervention. Il souhaite donner une précision sur le nombre d'agriculteurs qui plantent de la chicorée dans les alentours. Cinq territoires des Hauts-de-France sont directement concernés par la plantation de la chicorée.

Il est vrai que la Pévèle n'est pas celui qui dispose de plus de planteurs mais elle en compte quelques-uns, notamment M. LIBBRECHT, agriculteur de Coutiches. Pour Orchies, il y a M. Olivier MASSE, exploitant orchésien, ainsi que M. Jean-Pierre DUJARDIN, Orchésien exploitant coutichois.

Ce qui est également important à rappeler, c'est le prix payé aux agriculteurs pour cette plantation.

Il salue M. Ghislain LESAFFRE, qui a reçu la médaille de la ville pour le service rendu à celle-ci en reprenant l'entreprise.

M. Ghislain LESAFFRE a engagé d'énormes travaux au sein de l'usine, notamment de rénovation et de décarbonation. Il est véritablement passionné par cette entreprise.

Même s'il n'y a que 2 000 ha de plantation de chicorée, il n'en reste pas moins que la filière concerne à peu près 1 000 personnes. Sur le territoire orchésien, c'est 130 personnes et 2 agriculteurs.

L'idée n'est pas d'accepter un produit caractérisé comme néfaste mais bel et bien de trouver des solutions pour sauver cette filière.

➤ **une présentation de M. Henry FOUTRY de son projet de ferme tiers-lieu**

« Les Evidences tiers-lieu » est situé Rue Léo Lagrange à Bachy. C'est un projet REV3 démonstrateur de la coopération locale autour du développement durable. C'est une habitation familiale et des souvenirs d'enfance, à préserver en assurant sa transition douce tout en rendant hommage au passé.

La grande motivation de ce projet vient d'une urgence sociétale et d'une volonté d'agir localement en conséquence avec un projet inspirant qui rayonnera à plus grande échelle.

C'est un lieu ouvert et apprenant entre la maison et le travail facilitant l'expérimentation et le partage.

Ce projet est réalisé par une communauté d'acteurs de vie locale et de porteurs de projets. Il consiste à faire ensemble pour mieux vivre ensemble, notamment avec des riverains, des associations, des entreprises, des opérateurs et les pouvoirs publics.

Certains projets en cours :

- la cantine associative
- l'entraide informatique
- le jardin forêt
- le Repairschool & Makerspace

M. le Maire remercie M. Henry FOUTRY pour cette présentation. Au travers de cet exemple, ce sont des valeurs qu'on retrouve sur Orchies notamment avec la création de lien sociaux, le réemploi, l'écologie pratique, efficace et humaine.

L'idée de cette intervention est que chacun des membres du conseil municipal soit une caisse de résonance du projet porté par M. Henry FOUTRY et sa compagne. En effet, que chacun des membres soit un ambassadeur de ce projet. C'est un projet de territoire, cette commune fait partie de la Pévèle Carembault.

M. le Maire félicite M. Henry FOUTRY pour sa détermination.

M. le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Mme Carine GAU et comme secrétaire adjointe Mme Virginie MEAUZOONE.

M. le Maire propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 27 Juin 2024 dont un exemplaire a été envoyé avec la convocation au présent conseil.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Motion pour la protection de la filière de la chicorée
2. Dénomination de la zone de gestion différenciée
3. Vente de 30 logements de SIA HABITAT
4. Rétrocession au Carnoy
5. Renouvellement de la CTG avec la CAF
6. Subvention au Positive lab (Eveil pluriel)
7. Subvention à l'association NOIR CHARBON
8. Convention avec la Compagnie 24
9. Aide à la destruction des nids de frelons asiatiques
10. Tableau des effectifs

11. Ouverture de crédit
12. Demande de subvention au Conseil régional pour la signalisation des arrêts de bus
13. Demande de subvention au titre des amendes de police pour l'implantation de feux tricolores
14. Demande de subvention à la Région Hauts de France pour l'hommage au général de Gaulle
15. Questions du rassemblement populaire et citoyen

- 1 -

MOTION POUR LA PROTECTION DE LA FILIERE DE LA CHICOREE

« La chicorée est une culture traditionnelle des Hauts-de-France. Ce sont plusieurs centaines d'agriculteurs qui la plantent chaque année sur quelque 3 000 hectares de terre fertile (NB : dont 2 000 ha pour la transformation de la chicorée en boissons). Ce sont des entreprises comme Leroux, Lutun ou la Sonode qui emploient près de 150 personnes. Ce sont des centaines d'emplois induits.

La chicorée est un emblème de notre patrimoine et également un produit d'avenir dont les propriétés sont reconnues pour leurs bienfaits, aussi bien pour l'alimentation humaine ou animale que la cosmétique.

Des chefs d'entreprises investissent sur ce produit, à l'image de M. Ghislain LESAFFRE qui a racheté l'entreprise Leroux voilà deux ans et qui a lancé un grand plan d'investissement sur le site industriel d'Orchies afin de prendre le virage de la transition écologique et d'assurer de nouveaux débouchés à la chicorée.

Tout irait pour le mieux si la culture des racines, à la base de toute la chaîne de valeur, n'était pas menacée par l'interdiction brutale par l'Union européenne d'un produit endiguant les adventices autrement appelés "mauvaises herbes".

Comme l'énonce M. Yannick DELOURME, responsable du service agronomique de l'Interprofession de la chicorée de France, ce n'est pas tant cette interdiction qui est remise en cause que le manque de délai pour trouver une alternative.

Dès la prochaine campagne de plantation, au printemps 2025, les planteurs devront se passer du Bonalan et mettre en œuvre d'autres méthodes qui restent aléatoires car il n'y a pas le recul suffisant sur des essais actuellement en cours. C'est pourquoi la profession a manifesté son inquiétude depuis l'annonce de l'interdiction, notamment lors de l'assemblée générale des planteurs ou lors d'une réunion organisée au conseil régional en février dernier avec les planteurs d'endives.

Historiquement liée à la chicorée, près de 130 salariés œuvrant dans l'usine Leroux, la Ville d'Orchies soutient l'interprofession et appelle les autorités à mettre en œuvre tous les moyens financiers et scientifiques nécessaires afin de garantir le succès de la récolte pour 2025 et les années suivantes. Il serait inacceptable de mettre en péril une filière 100% Hauts-

de-France et d'obliger à l'import de matières premières produites jusqu'ici en Hauts-de-France.

Nous appelons donc à une mobilisation forte en faveur de la filière régionale de la chicorée. »

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite motion.

-2-

DENOMINATION DE LA ZONE DE GESTION DIFFERENCIEE

M. le Maire donne la parole à Mme Françoise DUPRE-BARTHELEMY, adjointe au Cadre de vie.

Autrefois, et jusqu'en 1880, après s'être rassemblés devant la cathédrale de Tournai les pèlerins belges et allemands se rendant au Mont Saint Michel empruntaient les routes contournant Orchies en direction de Douai. Ils suivaient cet itinéraire pour contourner les remparts, ne pas avoir à pénétrer dans la ville et gagner du temps.

On nomme « miquelots » les pèlerins qui se rendent au Mont Saint Michel. Le mot « miquelots » est devenu « Miclèwes » en Patois orchésien.

Il existait à Orchies un sentier des Miclèwes, entre l'ancienne gendarmerie et la rue Floris Durez. Les miquelots empruntaient ce sentier pour se rendre au Molinel (sur la Route de Coutiches) en passant par le Petit Camp.

A l'entrée de la zone de gestion différenciée, rue du Petit Camp, on peut encore voir des vestiges d'un chemin pavé. On peut aisément imaginer ces pèlerins qui voyageaient en file indienne, la besace sur le dos retenue par un bâton, et se louaient dans les fermes pour gagner leur subsistance. Si on ajoute aux difficultés de cet exploit à pied, le danger des brigands qui rodaient hors des murs des cités, on peut se rendre compte que bien peu revenaient d'un tel voyage.

La proposition d'appeler la zone de gestion différenciée « des Miclèwes » rend hommage à ces pèlerins et fait le lien avec l'histoire orchésienne.

- « Sentier des Miclèwes » donne l'idée de la balade et du voyage et fait le lien avec le sentier existant auparavant. Dans le cadre du cordon vert autour d'Orchies, il garde son sens s'il était amené à être une voie de passage.
- « Chemin des Miclèwes » : on garde le côté bucolique mais on perd peut-être la notion d'espace vert.

- « Pré des Miclèwes », notion bucolique forte et espace vert identifié, par contre on perd la notion de passage.
- On peut retenir également « Parc des Miclèwes » si on veut mettre en avant l'Espace vert, lieu de rencontre et d'activités.
- « Zone des Miclèwes » si on veut garder une référence à la zone de gestion différenciée (un peu moins poétique).

M. le Maire remercie Mme Betty MORETTI, responsable du service communication, pour avoir déniché le mot « Miclèwes » grâce à ses nombreuses recherches. Il lui avait été donné pour mandat d'essayer de trouver un nom, et plus précisément un nom d'une personne. C'est alors que le mot « miquelots » devenu « Miclèwes » est tombé comme une évidence.

M. le Maire indique au conseil qu'un autre projet va bientôt voir le jour sur la commune en 2027 : le bicentenaire de l'église d'Orchies.

L'Abbé Canart et Mme Caroline BIENCOURT, conservateur du Diocèse, se sont montrés particulièrement intéressés par l'existence de ce chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle. L'idée est de faire venir un spécialiste et des personnes qui seront capables de labéliser ce « sentier ».

C'est l'occasion de faire le lien entre les différents sites existants :

- **La Tour à Diable**, un réel succès lors des journées européennes du patrimoine
- **La médiathèque Alphonse Leroux**, avec dernièrement la démolition du mur pour lui donner l'aspect d'une maison
- **L'église**, qu'elle soit reconnue ouverte et accueillante auprès de tous pour permettre les visites

M. Marc DUPUIS pense que le terme de Sentier serait le meilleur compromis en lien avec la nature et l'église mais également par rapport à l'histoire du site.

Mme Françoise DUPRE-BARTHELEMY aime particulièrement le Parc des Miclèwes car il faisait en plus un lien avec le parc du millenium.

M. le Maire avoue que le parc l'avait tenté dans un premier temps car il valorisait l'espace vert de la commune, le parc du millenium et le parc Leroux.

Dans le cadre de la reconnaissance et de la labélisation de cet espace comme le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, il pense que le terme de sentier semble un peu plus approprié.

M. Sébastien HENNON est d'avis de partir sur le sentier des Miclèwes. Cet été, ils ont pu organiser leur projet sur ce fameux sentier. Il permet à la fois de découvrir la nature et l'histoire à travers la ville.

Mme Nelly THIEFFRY apprécie le terme de Chemin des Miclèwes pour le côté un peu plus poétique.

M. le Maire propose au conseil de voter le « Sentier des Miclèwes ».

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la nouvelle dénomination.

-3-

VENTE DE 30 LOGEMENT DE SIA HABITAT

M. le Maire donne la parole à Mme Carine GAU, adjointe aux Affaires sociales.

Le bailleur social SIA HABITAT souhaite mettre en vente 30 maisons individuelles dans la résidence de la Faïencerie (rue Mazagran et rue Falemprise).

L'avis du conseil municipal est sollicité par la Préfecture du Nord afin de vérifier que cette vente ne réduit pas de manière excessive le parc de logements locatifs sociaux existant sur le territoire de la commune.

Un logement occupé ne peut être vendu qu'à son locataire s'il occupe le logement depuis au moins deux ans.

Les logements vacants sont proposés en priorité aux locataires du groupe dans le département.

Les locataires concernés par la commercialisation de leur logement, mais qui ne souhaitent pas l'acquérir, restent en place et continuent à bénéficier des mêmes conditions de location sans limitation de délai.

Il est proposé de donner un avis favorable à cette cession.

En effet, ce dispositif permet d'encourager l'accession sociale tout en permettant aux bailleurs sociaux de lancer la rénovation ou la construction de nouveaux logements.

M. Matthieu CAUVIN demande confirmation auprès du conseil en demandant si le logement reste en location à partir du moment où le locataire n'achète pas.

M. le Maire confirme en indiquant que lorsque le locataire en place ne souhaite pas partir il reste dans cette habitation. En cas de départ ou décès, le logement sera récupéré et mis en vente.

M. Matthieu CAUVIN indique que compte tenu de la situation, l'achat d'un logement est très difficile pour beaucoup est que la location reste la seule solution.

2,6 millions de ménages sont en attente d'un logement social. Or, actuellement les organismes de logements sociaux vendent de plus en plus de logements de location. Ceci ne fait que tendre encore plus le marché locatif. Les personnes trouvent de moins en moins de logements. Ceci favorise le marché des locations privées, avec des loyers beaucoup trop chers.

Il ne cautionne pas cette politique mais il ne veut pas pénaliser les locataires qui souhaiteraient acheter. Il choisit donc de s'abstenir.

M. le Maire rejoint M. Matthieu CAUVIN concernant la crise du logement mais tient à préciser que ces ventes se font à des tarifs préférentiels, que ce soit pour le locataire en place ou les futurs, pour permettre d'accéder à la propriété.

Sur Orchies, 27% des logements font partie du parc locatif social. Pour le cas des jeunes Orchésiens qui souhaitent rester sur le territoire, accéder à un logement reste difficile car le foncier est très cher. Ils pourront à l'aide de la location constituer un capital en apport.

De même pour les aînés, pour pouvoir rester sur la commune à condition de donner ou vendre leur bien au profit de leur enfants. C'est ainsi qu'ils pourront rentrer dans le parc locatif social.

Mme Carine GAU ajoute que pour le cas d'Orchies, il y a eu récemment des constructions de logements sociaux, effectivement il y a des ventes d'un côté mais il reste de la location. Ceci permet à des primo accédants ou des personnes avec des revenus plus modestes d'accéder à l'accession sur la ville. En effet, le prix de l'immobilier sur Orchies ne permet pas à ces personnes d'accéder à un achat.

M. le Maire rappelle que 8 orchésiens sur 10 sont éligibles à ces logements dit à loyer modéré. En termes d'affectation, ils se rendent compte grâce aux chiffres donnés par les bailleurs sociaux que 70% des orchésiens bénéficient de ces logements.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de M. Matthieu CAUVIN,

APPROUVE ladite cession.

RETROCESSION AU CARNOY

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE, 1er adjoint aux Travaux et à l'Urbanisme.

Lors du conseil municipal du 11 décembre 2023, le conseil municipal a approuvé la rétrocession par NOREVIE à titre gratuit dans le domaine public communal de voiries et espaces verts sur le quartier du Carnoy correspondant à une partie des rues suivantes :

- rue des Iris
- rue des Jonquilles
- rue des Myosotis

Il reste la régularisation suivante à effectuer :

- intégrer dans le domaine public communal les parcelles A n° 3160 et 3162, soit une voie, un chemin piétonnier et un espace vert
- rétrocéder à NOREVIE la parcelle A n° 3161, une parcelle bâtie

Il est proposé d'approuver cette régularisation.

M. le Maire rappelle que l'avantage de cette rétrocession est que les espaces verts seront désormais entretenus par les services de la ville. En effet, force est de constater, notamment avec le CARNOY, un certain nombre de difficultés pour le bailleur social concernant l'entretien de ces espaces verts.

Une réunion a eu lieu pour leur faire prendre conscience à NOREVIE de l'état des lieux.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite régularisation.

RENOUVELLEMENT DE LA CTG AVEC LA CAF

M. le Maire donne la parole à Mme Nathalie GABRYELEWICZ, adjointe à l'Animation jeunesse.

Notre Convention Territoriale Globale (CTG) signée en 2020 avec la CAF est arrivée à échéance au 31 décembre 2023. Il est proposé de la renouveler pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

La CTG favorise le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et optimise les interventions des différents acteurs.

Il permet de partager un projet social de territoire sur des champs d'interventions communs :

- enfance
- jeunesse
- parentalité
- accès aux droits
- inclusion numérique
- animation de la vie sociale
- logement
- handicap

Pour information, la ville a reçu au titre du bonus CTG :

- 38 288,35€ en 2021
- 40 564,56€ en 2022
- 40 759,59€ en 2023

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ledit renouvellement.

-6-

SUBVENTION AU POSITIVE LAB (EVEIL PLURIEL)

M. le Maire donne la parole à Mme Nathalie GABRYELEWICZ.

Depuis trois ans, le Positive Lab intervient sur le territoire de la commune via notamment Eveil Pluriel.

Cette action a permis à de nombreuses familles orchésiennes de trouver des solutions pour permettre l'accompagnement de leur enfant en situation de handicap.

Cela concerne 31 familles en 2023 et 18 au 1er semestre 2024.

De plus, Eveil pluriel a formé plusieurs professionnels de la petite enfance et de l'enfance, dont les animateurs municipaux. Pour information, ils effectueront une formation sur l'inclusion mi-octobre.

L'association a également animé des soirées pour les assistantes maternelles et participé à plusieurs événements, comme par exemple la Journée des familles et la Nuit du handicap.

Il est donc proposé de voter une subvention de 1 000€ en faveur de cette association.

M. le Maire indique que l'idée est d'accompagner financièrement cette association qui, par ses projets, rend d'énormes services à la commune.

Le principe est d'être épaulé par des professionnels du handicap afin de former au mieux le personnel municipal face aux différentes situations.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité l'attribution de cette subvention.

-7-

SUBVENTION A L'ASSOCIATION NOIR CHARBON

M. le Maire donne la parole à Mme Lise FOUCART, conseillère municipale à la Culture.

L'association NOIR CHARBON organise depuis 2022 un salon du roman policier d'une cinquantaine d'auteurs édités qui est aujourd'hui un salon du roman policier reconnu dans la région.

La ville d'Orchies mène actuellement une politique de développement de la lecture publique avec son projet de nouvelle médiathèque, l'implantation d'une librairie indépendante et l'accueil d'une résidence longue de l'association de littérature jeunesse Perluette.

Il est donc proposé d'organiser ce salon à Orchies le 7 décembre prochain à l'Académie de musique Jean-Claude CASADESUS.

Dans ce cadre, il est proposé de voter une subvention de 5 000€ en faveur de cette association.

M. le Maire précise qu'une conférence de presse aura lieu le 27 septembre à 17h30, ce pourquoi ils sont restés très évasifs sur un certain nombre de points afin d'en expliquer davantage lors de cette conférence.

La subvention est à hauteur de 5 000€ car cette association paie un certain nombre de prestation pour pouvoir accueillir des auteurs.

Mme Lise FOUCART développe les explications de M. le Maire en indiquant qu'il y a les frais de transport, d'hôtellerie et de restauration. Ce salon va accueillir 50 auteurs.

Le parrain de ce salon très réputé sera M. Franck THILLIEZ, auteur de la région Hauts-de-France et spécialiste reconnu du polar.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité l'attribution de cette subvention.

-8-

CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE 24

M. le Maire donne la parole à M. Cecil DEMULIER, conseiller municipal à la Vie associative.

La compagnie 24, collectif de jongleurs sur la commune d'Orchies, présentera un nouveau spectacle, DIABOLERO A L'AUTOMNE, en octobre 2025 au Pacbo.

Dans ce cadre, il est proposé de réserver deux spectacles au bénéfice des enfants du territoire communal au prix de 5 000€ chacun, soit un total de 10 000€ réparti sur les exercices budgétaires 2024 et 2025.

Le dirigeant de ce collectif est M. Priam PIERRET, un des spécialistes de cette discipline à travers le monde entier. Il a récemment organisé au sein du Pacbo une soirée cirque exceptionnelle.

Mme Lise FOUCART confirme en ajoutant que ce spectacle était extraordinaire avec une belle histoire et de belles chorégraphies remplies de poésie.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite convention.

AIDE A LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

M. le Maire donne la parole à M. Marc DUPUIS.

En 2023, la Communauté de communes Pévèle Carembault (CCPC) avait mis en place un dispositif de lutte contre le frelon asiatique, espèce exotique envahissante. Dès signalement des habitants ou des communes, elle mandatait un prestataire afin de détruire les nids de frelons asiatiques.

Pour l'année 2024, la CCPC a modifié son intervention en réduisant à 75% sa participation, sous forme de remboursement d'une facture dans la limite de 175€ TTC ainsi qu'en limitant le nombre de prestataires pouvant intervenir. Soit 6 prestataires référencés par la CCPC en signant une charte et en respectant certaines règles d'intervention. Ce dispositif est valable jusqu'au 15 novembre 2024.

Il est donc proposé de compléter le dispositif de la CCPC par une prise en charge de 25% du montant de la facture, dans les mêmes conditions que celles de la CCPC.

C'est un enjeu de santé publique, avec différents objectifs :

- **Protection des ruchers** : le frelon asiatique occasionne d'importants dégâts, qui provoquent des pertes importantes pour les apiculteurs et a un impact sur les productions
- **Protection des populations** : améliorer la sécurité du public, les piqûres peuvent être mortelles pour certaines personnes
- **Protection de la biodiversité**

Le repérage de nids est un élément essentiel dans la réussite du plan de lutte. A ce jour, il n'y a aucune obligation légale de déclarer un nid. Cette participation municipale complémentaire permettra d'ôter un poids financier compte tenu des enjeux cités précédemment.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite aide à la destruction de nids de frelons.

-10-

TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire propose d'ajouter au tableau des effectifs un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à compter du 1^{er} novembre prochain.

Cette personne rejoint l'équipe de la MALLE comme médiateur numérique.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite mise à jour du tableau des effectifs.

-11-

OUVERTURE DE CREDIT

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET, adjoint aux Finances.

Dans le cadre d'un achat de parcelle rue des Platanes, il est proposé au conseil municipal les écritures suivantes :

Dépenses d'investissement

- Chapitre 041	article 2111	S/F 01	+350€
----------------	--------------	--------	-------

Recettes d'investissement

- Chapitre 041	article 1328	S/F 01	+350€
----------------	--------------	--------	-------

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite ouverture de crédit.

-12-

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL POUR LA SIGNALISATION DES ARRETES DE BUS

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE.

La Région a la compétence des transports scolaires et interurbains.

Dans le cadre de sa politique de sécurisation des points d'arrêt, elle a adopté une politique de subventionnement des communes à hauteur de 80% du coût total HT des travaux et des équipements éligibles, plafonné à 1 000€ par point d'arrêt.

Il s'agit de doter au minimum chaque arrêt d'un zigzag et d'un panneau C6.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 6 571,93€ HT.

La subvention demandée à la Région Hauts-de-France est donc de 5 257,54€.

Pour information, 9 points d'arrêt sont à refaire :

- route de Tournai
- zone de l'Europe
- route de Marchiennes
- rue Claude Jean
- rue du maréchal de Lattre de Tassigny
- Stade
- Gendarmerie
- la Sècherie
- Collège du Pévèle

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite demande de subvention.

-13-

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE.

Lors du conseil municipal du 28 mars dernier, le conseil municipal a approuvé une demande de subvention auprès du Département du Nord au titre de l'ASRDA (Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération) pour un montant de 30 000€.

L'objet est l'installation de feux tricolores entre les rues Jules Rieu et Jean Lagache.

Le coût de l'aménagement est estimé à 69 850€ HT.

Il s'agit de sécuriser l'intersection entre les rues Jules Rieu et Jean Lagache.

Or, le Département nous a informé que de très nombreux projets ont été déposés au titre de l'ASRDA par les communes et les intercommunalités.

En conséquence et afin de satisfaire le plus grand nombre, le Département a décidé de basculer des dossiers de l'ASRDA vers l'AMP (Amendes de Police) et nous demande de délibérer à nouveau.

M. le Maire souligne que cette demande vient directement des riverains qui constatent un nombre de passage de véhicules assez important. Ils ont donc demandé à la municipalité de trouver une solution.

C'est une route départementale ayant une circulation assez intense avec plus de 25 000 véhicules par jour. L'idée de cet aménagement est donc de fluidifier ces rues pour une meilleure circulation au quotidien.

La commune a fait une demande de radar auprès de la préfecture, demande instruite par la DDTM. Malheureusement, d'après l'instructeur, la commune n'y est pas éligible. La ville va donc exercer un recours auprès de la préfecture de façon à ce que la demande soit validée.

La commune souhaitait mettre un feu tricolore après l'installation de ce radar, cependant compte tenu des circonstances, l'aménagement de ce feu se fera en amont afin de répondre aux besoins des concitoyens.

M. Guy DERACHE indique qu'en ce moment le pont de la SNCF/Leroux est en travaux par le département. Le travail effectué est la suppression des barrières de protection en béton afin d'alléger ce pont. Ils les remplaceront par des protections en ferraille qui seront beaucoup plus légères.

Les travaux se déroulent la nuit pour ne pas gêner la circulation. D'autre part, le pont de la SNCF est en mauvais état, il va donc devoir être réparé par la SNCF l'année prochaine.

Le département va également devoir effectuer, avant cette rénovation, une réfection complète sur le dessus du pont pour établir une étanchéité importante.

Une réunion va être organisée avec l'ingénieur de l'arrondissement de Douai afin de bénéficier d'un peu plus d'éléments sur le calendrier du chantier.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite demande de subvention.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION HAUTS-DE-FRANCE POUR UN HOMMAGE AU GENERAL DE GAULLE

M. le Maire donne la parole à M. Roger VANDEVYVERE, conseiller municipal au devoir de mémoire.

Dans le cadre du dispositif « Devoir de mémoire », il est proposé de demander à la Région Hauts-de-France une subvention de 5 000€ pour la création d'un buste en hommage au général de Gaulle.

Le coût de ce buste est de 6 250€ HT, auquel se rajoutent le montant du socle et l'achat de matériaux.

Pour information, la commémoration de l'anniversaire de la mort du général de Gaulle aura lieu le dimanche 10 novembre prochain. Auparavant, nous aurons inauguré la stèle en hommage aux cheminots résistants le dimanche 6 octobre prochain.

Il remercie Mme Betty MORETTI pour son engagement et ses recherches.

L'inauguration de la stèle le 6 octobre

Un rassemblement aura lieu à l'Hôtel de Ville à 10h00 pour rejoindre la stèle au niveau de la gare. Ils reviendront par la suite sur le parvis de la mairie, dans la salle du conseil afin d'effectuer le discours et un vin d'honneur sera offert par la municipalité.

La commémoration du 10 novembre

Un rassemblement aura lieu à 9h00 pour se rendre à l'église. Il y aura une quarantaine de drapeaux présents. Par la suite, ils se rendront au monument aux morts déposer les gerbes. Puis, à la stèle du général de Gaulle pour y déposer la croix de Lorraine.

Il tient à préciser qu'ils ont obtenu de l'office national des anciens combattants une subvention de 1 500€ pour la stèle.

M. le Maire remercie M. Roger VANDEVYVERE pour ses explications et sa mobilisation pour ces manifestations patriotiques en hommage au général de Gaulle et aux cheminot résistants.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite demande de subvention.

QUESTION DU RASSEMBLEMENT POPULAIRE ET CITOYEN

QUESTION 1

« Chaque année, c'est avec plaisir que nos aînés reçoivent leurs colis de fin d'année mais certains m'ont néanmoins fait part d'un souhait. Pour des raisons de santé ou par goût, le contenu des colis ne convient pas à tous. Ils préféreraient avoir des bons à utiliser dans les commerces locaux, cela leur permettrait d'acheter ce qu'ils veulent. Est-ce que cette idée pourrait être retenue ? Cela permettrait en plus de donner un coup de pouce au commerce local. »

M. le Maire donne la parole à Mme Gilda GRIVON, conseillère municipale aux aînés.

Tout d'abord, elle rappelle le profond attachement de la ville d'Orchies à ses aînés. Beaucoup d'exemples en témoignent : financement des clubs des aînés et mise à disposition d'une salle, repas des aînés offert chaque année, attentions pour les résidents de l'EHPAD, notamment à la fête des mères et à la fête des pères, construction de 3 béguinages pour avoir des logements adaptés aux seniors et donc bien sûr la distribution d'un colis de Noël.

Concernant ce colis, nous avons de très nombreux retours positifs des aînés qui sont ravis et qui ont des étoiles plein les yeux quand ils le reçoivent.

Pour autant, nous ne sommes pas fermés à des évolutions. La preuve, désormais la distribution se fait en Mairie et non plus en porte-à-porte, ce qui permet aux seniors de se rencontrer et de nous rencontrer. Et aux services techniques d'être un peu moins sollicités dans une période de l'année bien chargée en manifestations.

Nous avons déjà réfléchi à des possibles évolutions pour ce colis. Nous tenons compte de votre remarque qui est pertinente sur le fond : coller au mieux aux aspirations des seniors.

Donner un bon d'achat à la place d'un colis comporte des avantages et des inconvénients :

- Pour ce qui est des avantages, il y a la possibilité d'acheter ce qu'on veut et de le faire dans les commerces d'Orchies.

Au passage elle rappelle que la mairie joue largement le jeu du commerce local de façon générale avec divers bons d'achat, comme à la fête des mères, qui sont à utiliser dans nos boutiques orchésiennes. Sans oublier l'aide à l'installation des nouveaux commerçants.

- Pour ce qui est des inconvénients, elle estime que beaucoup d'aînés sont attachés à ce colis qui se veut festif et qui leur procure un moment de joie. Donner un bon d'achat, ce n'est pas la même symbolique, pas le même plaisir immédiat.

Avec un système d'achat groupé, nous arrivons à leur offrir un beau colis pour un prix raisonnable.

Demain, si nous changeons la façon de faire, pour avoir quelque chose de plus local par exemple, ce qui serait une bonne chose, il faudra aussi tenir compte d'un budget.

Même si nous aimons beaucoup nos aînés et comme le dit le proverbe, quand on aime, on ne compte pas !

QUESTION 2

« De nombreux Orchésiens continuent à me faire part de leur mécontentement concernant le ramassage des ordures. Opinion partagée d'ailleurs par de nombreux habitants de notre communauté de communes. J'ai déjà parlé du problème de la benne unique pour les végétaux insuffisante mais apparemment rien ne bouge et les habitants doivent continuer à se débrouiller. Pour beaucoup cela n'est pas l'unique souci. Le ramassage actuel tous les 15 jours de la benne de tri sélectif jaune alors que la benne des déchets ménagers noire est ramassée chaque semaine pose également problème. Ce qui est logique, on met de plus en plus de choses dans cette benne alors que la benne noire n'est jamais remplie. Je crois qu'une inversion était prévue. Est-ce que cela va se faire rapidement ? »

M. le Maire donne la parole à Marc DUPUIS.

M. Marc DUPUIS indique que les règles de ramassages ont changé fin 2023 dans le cadre du nouveau marché de collecte pour les raisons suivantes :

- les conditions de travail des agents de collecte
- la réduction des déchets
- les choix budgétaires

Jusqu'à fin 2023 l'ensemble des déchets verts a été pris en charge qu'ils soient sur le trottoir ou dans un autre endroit.

La poubelle verte est principalement dédiée aux biodéchets et non aux déchets verts de pelouse, de tonte etc...

Il est important de rappeler que les déchets verts sont des ressources pour les jardins.

M. Marc DUPUIS peut rappeler, si besoin, quelques conseils permettant de réduire le volume des biodéchets même s'ils ont déjà été présentés dans les différentes parutions municipales ou intercommunales.

Concernant la poubelle de tri, le service communication de la ville prépare un guide pour « optimiser sa poubelle » même si c'est une compétence communautaire.

Enfin, sur la modulation de fréquence de collecte, elle avait été annoncée pour le 1^{er} juillet 2024 mais ça n'a pas été possible. Elle est donc espérée au 1^{er} janvier 2025.

Ce décalage est dû aux nouvelles fonctionnalités techniques, à la diversité des établissements sur le territoire mais également au respect de l'engagement budgétaire.

Pour exemple, les poubelles collectives d'un établissement scolaire ou d'un EHPAD ne peuvent attendre le délai de deux semaines car il y aurait trop de volume de déchets.

M. le Maire précise qu'ils ont eu un conseil communautaire en début de semaine, le président Luc FOUTRY a expliqué qu'il sera difficile au 1^{er} janvier 2025 mais qu'ils feront en sorte que ce soit début 2025.

Des travaux seront prochainement effectués à la déchetterie, ils ne seront pas sans conséquences sur le fonctionnement actuel.

M. Marc DUPUIS et M. Guy DERACHE ont eu une réunion du comité de pilotage par rapport aux travaux de la déchetterie. La déchetterie d'Orchies n'est plus aux normes aujourd'hui surtout sur la sécurité d'incendie dans la mesure où ils sont censés garder les eaux souillées sur le site, ce qui n'est pas le cas actuellement.

De plus, cette déchetterie est vieillissante et non adaptée aux besoins actuels. C'est donc pour cela qu'un projet d'extension et de rénovation est en cours. Le calendrier prévoirait des travaux à partir de mars 2025 pour une durée estimée de 10 à 12 mois.

Quelques études ont été faites pour évaluer une ouverture malgré les travaux mais pour une question de praticité des lieux et la sécurité des usagers, ils ont abandonné l'idée.

A compter de la semaine prochaine, les responsables du service déchets vont se mettre en relation avec les déchetteries des alentours notamment celle de Rieulay et de Saint-Amand afin d'autoriser l'accès des personnes des communes concernés par la déchetterie d'Orchies.

M. le Maire remercie le conseil municipal pour la qualité de ces échanges et clôture cette séance.

La séance est levée à 21h06.

	SIGNATURE
Ludovic ROHART	
Guy DERACHE	
Michel PIQUET	
Carine GAU	
Didier BAERT	
Nelly THIEFFRY	
Françoise DUPRE-BARTHELEMY	
Nathalie GABRYELEWICZ	
Marc DUPUIS	
Marie-Josée MASSON	
Frédéric SZYMCZAK	
David ACHIN	
Patrick FREMAUT	
Gilda GRIVON	
Roger VANDEVYVERE	
Cécil DEMULIER	
Lise FOUCART	
Cécile DUPUIS	
Sébastien HENNON	
Audrey MILLET	
Jérôme DERVAUX	
Marine HERLEM	
Matthieu CAUVIN	
Anne-Sophie DEBERDT (Excusée)	

Michel DEPREZ (Procuration à Didier BAERT)	
Amandine DUQUESNE-PEQUEUX (Procuration à Michel PIQUET)	
Emilie PLAISANT (Procuration à Carine GAU)	
André DARRAS (Procuration à Marc DUPUIS)	
Jacques LEMAIRE (Procuration à Cécil DEMULIER)	